ORGANISATION MONDIALE

DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/111 12 novembre 2001

(01-5707)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE Quatrième session Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

OUGANDA

<u>Déclaration de M. Edward B. Rugumayo</u> Ministre du tourisme, du commerce et de l'industrie

1. Au nom de la délégation ougandaise, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et, par votre intermédiaire, de remercier le gouvernement et le peuple qatariens d'organiser et d'accueillir cette conférence. Je voudrais également profiter de cette occasion pour féliciter la République populaire de Chine de son accession à l'OMC.

Depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce, le commerce mondial n'a cessé de se développer, générant de nouvelles perspectives commerciales. Or, la part de l'Afrique dans les échanges mondiaux a diminué sur la même période, situation inacceptable et à laquelle il importe de faire face. L'Ouganda estime que les asymétries actuelles du commerce international sont un défi considérable pour les pays les moins avancés. C'est en raison de ce défi que l'Ouganda demande un réexamen et une réévaluation des aspects ci-après du système commercial multilatéral:

Mise en œuvre

2. La mise en œuvre et les questions connexes restent des questions aussi importantes que cruciales pour l'intégration des PMA au système commercial multilatéral. L'Ouganda demande par conséquent une mise en œuvre efficace et fidèle des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Marrakech et des autres Décisions ministérielles en faveur des PMA.

Agriculture

3. L'agriculture est le fondement de l'économie ougandaise, comme de la plupart des pays africains. Il est donc important que les négociations commerciales en cours relatives à l'Accord sur l'agriculture ne compromettent pas la viabilité du secteur agricole dans le système commercial multilatéral. À cet égard, l'Ouganda soutient le point de vue d'un grand nombre de pays en développement et de pays les moins avancés, plus particulièrement celui qui a été exprimé par l'Afrique. Alors que la priorité reste l'examen des questions de mise en œuvre, qui doit passer avant l'adoption de nouveaux engagements, les principales préoccupations de l'Ouganda sont l'amélioration de l'accès aux marchés moyennant la suppression des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits; le développement et la réforme des contingents tarifaires; la réduction des mesures de soutien interne; la suppression totale des subventions à l'exportation et la poursuite d'initiatives comme "Tout sauf les armes" et la Loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique, tout en veillant à ce que le traitement spécial et différencié reste partie intégrante de l'Accord sur l'agriculture, mais soit conçu de façon à répondre à nos besoins de développement autrement que par le principe de "l'effort maximal".

Services

- 4. Le commerce des services est absolument essentiel pour l'économie ougandaise du fait que le secteur des services continue de progresser et profite en même temps à de nombreux autres secteurs de l'économie. En outre, il est une source importante de nos recettes en devises. Il est donc impératif que les négociations en cours sur l'AGCS soient axées sur l'expansion du secteur des services dans les pays en développement.
- 5. Au vu de ce qui précède, l'Ouganda préconise le réexamen des dispositions relatives au mode 4 de fourniture, le maintien de l'architecture de l'AGCS, en particulier des dispositions touchant à la clause de la nation la plus favorisée, et insiste sur la nécessité de ménager aux PMA une certaine flexibilité pour libéraliser certains secteurs.

Droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)

- 6. Il reste assurément un fossé technologique considérable entre pays développés et PMA. L'Ouganda estime que l'article 66:2, de caractère obligatoire, devrait être mis en application.
- 7. L'Ouganda voudrait également proposer un réexamen sur le fond de l'article 27:3 b), afin de garantir que les formes de vie "survenant naturellement" ne soient pas brevetables. La délégation ougandaise estime que le brevetage des formes de vie équivaut au transfert des biens et des droits de la communauté à des particuliers, avec vraisemblablement des effets négatifs pour les petits fermiers ruraux et la sécurité alimentaire en général. En outre, selon la délégation ougandaise, l'accès aux ressources génétiques ne devrait se faire qu'à des conditions mutuellement convenues. Enfin, le système *sui generis* envisagé dans cet article devrait être élaboré à l'échelon national, mais rester conforme à la Convention sur la diversité biologique.
- 8. Pour ce qui est de la santé publique, l'Ouganda a la conviction que l'Accord sur les ADPIC devrait offrir aux pays Membres la plus grande flexibilité possible pour faire face aux crises brutales en matière de santé publique et aux préoccupations comme le VIH/SIDA, le paludisme, la méningite, la tuberculose et les autres maladies qui sont courantes sous les tropiques.

Traitement spécial et différencié

9. Les PMA sont toujours confrontés à d'énormes difficultés en dépit des dispositions relatives au traitement spécial et différencié qui figurent dans l'Acte final. C'est pourquoi l'Ouganda demande la mise en œuvre complète et obligatoire des dispositions existantes, y compris l'adoption de nouvelles mesures en la matière qui tiennent compte des problèmes de mise en œuvre que les PMA ont pu rencontrer au cours des six dernières années.

Nouvelles questions et nouveau cycle de négociations

10. L'Ouganda pense que les "nouvelles questions" devraient faire l'objet d'une étude plus poussée, et qu'elles ne devraient pas être incluses dans les règles commerciales s'il apparaît qu'elles ne sont pas de nature commerciale. Nous estimons que les travaux futurs engagés dans le cadre de l'OMC devront tous prendre en compte la question du développement.

Programme positif

11. L'Ouganda reconnaît que le commerce et le transfert de technologie, le commerce et la dette, et le commerce et les finances ont une influence importante sur nos préoccupations en matière de développement et pense par conséquent que ces sujets devraient être au programme de futures négociations.
